

**VERS UN PROJET STRATÉGIQUE POUR LE CORPS DES ITPE
DOCUMENT DE TRAVAIL POUR LA RÉUNION DE CONCERTATION DU 26/05/16**

Les profondes transformations de nos ministères¹, l'évolution de leurs périmètres et de leurs modes d'intervention appellent à repenser et à redéfinir le positionnement des différents corps, en particulier celui des corps techniques, qui contribuent à leurs missions.

Des « Assises des métiers de l'ingénieur » se sont déroulées le 3 juillet 2013 en présence de quatre ministres ; cette journée a confirmé que les MEEM-MLDH ont une composante technique évidente, et que les ingénieurs constituent un axe essentiel de nos administrations. Les ministres ont en particulier souligné le besoin d'expertise au sein de l'administration pour sécuriser la décision politique et préparer l'avenir.

Quatre chantiers ont été lancés en conclusion de ces Assises :

- un projet stratégique basé sur une démarche GPEC et l'analyse des besoins en métiers et compétences dans les prochaines années pour faire face aux missions de nos administrations
- un travail sur les parcours professionnels et les mobilités, principale question posée par les ingénieurs lors des Assises ; cette dimension est indissociable d'un travail de réflexion sur les modalités de gestion des corps et les perspectives de déroulement de carrière
- un plan d'action pour les écoles de formation des ingénieurs et nos dispositifs de formation initiale et continue.

Parmi les corps techniques présents au sein de nos ministères, seul le corps des ITPE relève pour sa gestion du MEEM-MLDH. Il fait donc l'objet d'un développement stratégique particulier, exposé dans cette note. Par ailleurs un travail comparable est en cours de réalisation pour l'autre corps technique d'encadrement supérieur que sont les IPEF.

Le corps « historique » des ingénieurs des travaux publics de l'État (corps des ITPE), principal corps technique d'encadrement, n'a plus l'exclusivité de l'action ministérielle sur un périmètre qui nécessite des compétences nouvelles, apportées par des agents issus de et gérés par d'autres ministères comme les ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) ou les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE). Cependant, il a toujours démontré sa capacité à intégrer de nouvelles compétences et à développer de nouveaux profils professionnels, au service de ses employeurs ministériels, en fonction de l'évolution de leurs missions et leurs organisations.

Par ailleurs, le corps des ITPE a vocation à remplir des missions en dehors du périmètre des ministères « employeurs principaux », au sein d'établissements publics, de collectivités territoriales ou d'organismes privés, où ses compétences techniques, opérationnelles et managériales trouvent à s'épanouir et à se conforter.

Favoriser les passerelles entre les différents employeurs possibles est un axe stratégique de développement de ce corps d'ingénieurs de l'État. Son volume, son pyramidage, ses caractéristiques statutaires doivent traduire sa vocation à la fois technique, d'encadrement supérieur et « pluri-employeurs », ainsi que sa complémentarité avec les autres corps employés par les ministères.

I/ La place du corps des ITPE au sein des MEDDE/MLETR

I-1 Le corps des ITPE au sein de l'encadrement des ministères

Le corps des ITPE comprend environ 5 500 membres, tous grades et toutes positions confondues ; son volume est stable. Il n'est pas le seul corps technique de catégorie A, car depuis la création du Mi-

¹ Le terme « ministères » désigne le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – MEDDE – et le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité – MLETR – qui seront considérés comme un « ensemble ministériel » d'un seul tenant.

Le recrutement dans le corps des ITPE s'établit comme suit :

Voie d'accès / année	2011	2012	2013	2014	2015
Concours externe	100	100	100	100	106
Concours externe sur titres	27	19	20	20	20
Concours interne	10	14	17	14	14
Examen professionnel	35	36	36	36	32
Liste d'aptitude	19	18	17	18	17
TOTAL	191	187	190	188	189

Dans un contexte de diminution globale des emplois du ministère, le recrutement dans le corps des ITPE est resté stable.

Les projections réalisées laissent penser que, d'ici à 2021, les effectifs du corps vont connaître une certaine stabilité, sans changement dans les politiques de recrutement et de gestion, dans la mesure où les départs en retraite, qui représentent l'essentiel des départs, devraient rester stables à cet horizon. Toutefois, les ministères souffrent d'une vacance structurelle marquée en catégorie A (entre 5 et 6 %) ; cette vacance n'a pas vocation à être comblée uniquement par des ingénieurs, mais elle induit un besoin qui ne plaide pas pour une réduction des recrutements, en tout cas pas à l'horizon 2017. Une politique dynamique de parcours alternés, qui conduirait à des sorties (certes temporaires) du périmètre ministériel conforte cette vision.

I-3 Le corps des ITPE est un corps d'encadrement supérieur

En termes de métiers, les ITPE, en majorité, sont présents sur une grande partie des programmes des ministères ; ils ne sont cependant pas majoritaires sur les emplois des programmes « prévention des risques » et « énergie, climat et après-mines » (emplois occupés par les IIM respectivement à 69 et 67 %). En outre les IAE sont presque autant représentés que les ITPE sur le programme « Météorologie, paysages, eau et biodiversité ».

Plus généralement, en étudiant les emplois-types occupés par les populations de ces différents corps d'ingénieurs, on note que les ITPE ont un profil plus polyvalent et diversifié que les IIM et les IAE. Ils sont présents dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL, dans les directions départementales interministérielles – DDI, ainsi qu'en administration centrale. Ils sont présents sur des emplois à fort contenu scientifique et technique (recherche, expertise de haut niveau, expertise), sur des emplois de terrain (dès le premier niveau de fonction) et sur des emplois à forte dimension de management de services territoriaux (34 % des effectifs MEDDE/MLETR du corps).

Les IAE sont présents sur des emplois eau, environnement, ressources naturelles, biodiversité, et, dans une moindre mesure aménagement/paysage (au MAAF ils occupent des emplois politique agricole/économie agricole) et sont relativement peu présents sur des emplois de management de services territoriaux (20 % des effectifs MEDDE/MLETR du corps).

Les IIM sont présents sur des emplois de contrôle (ICPE), sécurité, risques technologiques et sont relativement peu présents sur des emplois de management de services territoriaux (21 % des effectifs MEDDE/MLETR du corps).

S'agissant plus spécifiquement des fonctions d'encadrement, les constats suivants peuvent être dressés :

- les ingénieurs (tous corps confondus) représentent 80 % des « chefs de service » (niveau de fonctions 2 et 3) en DREAL, et parmi eux les ITPE arrivent en tête (41 %), devant les IPEF et les IIM ;

- en DDT(M), les ingénieurs représentent 68 % des « chefs de service » (niveau de fonctions 2 et 3), mais parmi eux les ITPE dominent à 48 % loin devant les IPEF et les IAE ;
- en matière d'emplois de direction de l'administration territoriale (emplois DATE) les ITPE représentent environ 25 % des postes en DDT(M) : on compte 17 directeurs, 33 adjoints et 3 délégués à la mer et au littoral – DML – (chiffres octobre 2015) ; ils sont moins présents au niveau régional (environ 10 %) mais on compte 2 directeurs et 10 adjoints ;
- sur les emplois en administration centrale on compte 2 experts de haut niveau / directeurs de projet – EHN/DP – et 2 sous-directeurs ;
- enfin les ITPE représentent 14 % des chefs de bureaux et adjoints en administration centrale (les attachés 40 %, les IPEF 13 %).

Ils sont aussi présents sur des fonctions de direction en établissements publics (entre 20 et 30 cadres) ainsi que dans la fonction publique territoriale².

La vocation d'encadrement supérieur du corps des ITPE est ainsi clairement démontrée dans les faits. Les ITPE forment l'armature de l'encadrement supérieur / intermédiaire dans les services déconcentrés, ils se partagent ce rôle dans une complémentarité plutôt qu'une concurrence avec les IPEF (plus présents globalement en administration centrale et sur les emplois de cadres dirigeants). Le maillage de leur présence sur le territoire, aux deux échelons déconcentrés, permet au ministère d'avoir sur ces postes importants pour le fonctionnement des services des personnels expérimentés et compétents.

À noter que les ITPE forment environ 20% du vivier des « pré-dirigeants » (cadres qui ne sont pas sur emploi dirigeant mais qui ont le potentiel pour y accéder ; cela représente environ 160 personnes).

Par rapport aux attachés, et bien que les postes proposés à ces deux populations soient en théorie similaires (liste unique de postes proposés aux cadres sans distinction de corps, aussi bien en A+ qu'en A depuis plusieurs années), ces deux populations ne sont pas directement en concurrence. En effet, et bien que sur certaines politiques publiques (urbanisme, aménagement, logement par exemple) des recoupements puissent s'opérer, les ITPE n'ont pas le même positionnement que leurs collègues attachés : ils occupent un panel plus varié de fonctions, les champs de politiques publiques couverts sont plus nombreux, et ils occupent également plus fréquemment des fonctions d'encadrement supérieur dans les services déconcentrés.

III/ Un projet pour le corps

II-1 Les ministères ont besoin de managers à forte culture scientifique, de chercheurs et d'experts de haut niveau

En termes de parcours professionnels et de mobilité sont recherchés des ingénieurs expérimentés pour exercer, en nombre, des fonctions de 2ème niveau (expertise, management de projets complexes, management de services territoriaux avec des sujets complexes, etc.) et pour exercer, dans une moindre proportion, des fonctions de 3ème niveau (correspondant à des fonctions de direction : directeurs DDT, DDTM, DREAL, DRIEA, DRIHL, DIR, DIRIF, sous-directeurs, directeurs de projet, experts de haut niveau, etc.). Du point de vue de l'employeur principal, notamment au 3e niveau, il est essentiel de pouvoir combiner les origines et les profils professionnels (AC, AUE, IPEF, ICTPE³, attachés hors classe). Il n'y a pas tant concurrence que complémentarité entre les corps, en particulier entre ITPE et IPEF et il est absolument nécessaire de permettre un accès réel des ITPE aux emplois de direction pour le bon fonctionnement des ministères.

² Pas de statistiques disponibles, dans la mesure où les ITPE qui partent en collectivité territoriale n'accèdent pas forcément d'emblée aux fonctions de direction, mais en cours de détachement, et que d'autre part bon nombre de ceux qui sont partis ont depuis intégré la FPT.

³ Actuellement le ministère dispose d'un volume d'emplois d'ingénieur en chef des TPE de 2^e groupe de l'ordre de 330 ; les titulaires de ces emplois ont une moyenne d'âge de 53 ans et demi ; pour l'emploi d'ingénieur en chef des TPE de 1^{er} groupe le contingent est d'environ 200 emplois, la moyenne d'âge des titulaires étant de près de 57 ans.

PRINCIPAUX ENJEUX :

- la question du dimensionnement du corps dans un contexte incertain d'évolution des besoins de l'État et de la sphère publique
- l'articulation avec les autres corps

II-2 Les ministères ont besoin d'une nouvelle génération d'ingénieurs des TPE

Différents scénarios d'évolution des missions et des besoins en ingénieurs de l'État sont possibles, mais leur prédictibilité est peu fiable. Toutefois, les métiers des ingénieurs de l'État vont, de façon certaine, connaître des évolutions importantes. En effet, le métier d'ingénieur va changer de nature en continuant sa mutation de la figure de l'ingénieur « techniciste »⁴ vers la figure de l'ingénieur « sociétal »⁵ ; l'ingénieur devra combiner les échelles, adapter et décliner les politiques publiques (en particulier celles de la transition écologique et énergétique) dans les territoires⁶.

PRINCIPAUX ENJEUX :

- le temps s'accélère et l'adaptation aux politiques publiques est nécessaire
- le management évolue, comment définir le manager de demain ?
- le numérique impacte la vie au travail et les attentes de la société
- conjuguer les incertitudes avec la rigueur scientifique et technique

II-3 Les ministères ont besoin d'un outil de formation qui affirme et renforce l'identité du corps des ingénieurs des TPE

L'ENTPE offre une formation d'ingénieur et des formations complémentaires (masters, mastères spécialisés, doctorat) dans tous les champs de l'aménagement durable des territoires : bâtiments, travaux publics, génie civil, transports et mobilités, environnement, urbanisme, politique de la ville, gestion des risques...

Dans le cadre de leur formation, les étudiants bénéficient d'un cursus personnalisé (7 voies d'approfondissement, des doubles cursus dont masters et double cursus architecte, des 3^e année « hors école » en France et à l'international).

L'ENTPE développe, par ailleurs, une activité de formation professionnelle en direction des ingénieurs, dirigeants et cadres des secteurs publics et privés.

Dans ce contexte, le rôle de l'ENTPE⁷, notamment dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) « Université de Lyon » et du partenariat avec l'École d'architecture de Lyon, est central au regard des nouveaux enjeux des politiques publiques portées par les ministères et au service d'une ambitieuse démarche visant à l'émergence d'une « nouvelle culture professionnelle au service de la transition énergétique et écologique ».

PRINCIPAUX ENJEUX :

- attirer les meilleurs profils
- affirmer une capacité d'adaptation du système de formation, initiale et continue
- conforter les capacités d'adaptation réelles des ITPE à l'action de l'État
- inscrire une identité actualisée dans des parcours professionnels intéressants

4 Ingénieur concepteur et producteur de biens et de services à usage et finalité sociale, comme des infrastructures, des logements, des équipements, des prestations d'ingénierie publique.

5 Ingénieur-expert ou ingénieur-ensemblier concevant les nouvelles politiques publiques, leurs référentiels de mise en œuvre et d'évaluation et œuvrant avec les citoyens à leur mise en œuvre concrète et à leur évaluation.

6 L'objectif est de développer des « territoires durables » et de réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales en mobilisant tous les acteurs à toutes les échelles.

7 La comparaison des formations initiales entre ENTPE, ENGEES et École des Mines de Douai est plutôt à l'avantage de l'ENTPE (source palmarès 2015 des écoles d'ingénieurs de l'Étudiant).

II-4 Les ministères veulent développer une stratégie de recrutement et de parcours professionnels pour construire un corps équilibré et performant au service de toutes les politiques publiques qu'ils portent

Aujourd'hui, le corps des ITPE n'a pas vocation à couvrir seul l'ensemble des champs de compétence des ministères : les IAE et les IIM ont toute leur place au sein des ministères. Il convient cependant de garantir qu'un corps d'encadrement supérieur propre aux MEEM/MLHD, dont ils assurent la gestion et la GPEEC, continue à fournir l'armature des services, pour l'ensemble des missions, en complémentarité avec les IPEF, dont le nombre est structurellement en décroissance (le corps passera de 3825 agents en 2009, à environ 2800 agents à l'horizon 2025 en gardant le volume actuel de recrutement à 65/an) et avec les autres corps d'encadrement.

PRINCIPAUX ENJEUX :

- adapter le recrutement aux besoins nouveaux et évolutifs des ministères
- réaffirmer le corps des ITPE comme corps de « débouchés » pour les corps de techniciens
- rendre plus lisibles des parcours professionnels mettant en œuvre l'action de l'État et plus largement l'action publique
- identifier la place des ITPE dans le vivier des cadres pouvant accéder aux plus hautes responsabilités
- rendre lisibles des parcours d'experts et de chercheurs dans le cadre de la valorisation de fonctions liées à des politiques publiques évolutives
- faciliter les mobilités et les recrutements notamment en modernisant le régime indemnitaire